



Compte-rendu de l'audioconférence entre les OS et la Direction- 27 avril 2020 /10h30

OS participantes : CGT – CFDT- FO- Solidaires

- **Situation des effectifs**

Nous avons obtenu une partie des chiffres qu'on souhaitait avoir, le 22 avril à la DDFiP 49, il y avait :

- 168 agents présents
- 165 agents en télétravail
- 112 agents en ASA « garde d'enfants »
- 53 agents en ASA « santé fragile »
- 381 agents en ASA ordinaires

- **Protection des agents**

Un CHS-CT a lieu demain, 28 avril, et détaillera les mesures sanitaires : masques, ménages, plexiglas...

Pour le ménage, on demande toujours qu'une désinfection soit faite dans tous les services du département.

- **Logistique**

Nous avons demandé que plus d'ordinateurs portables soient distribués aux agents pour faire du télétravail. Mais il nous a été répondu que la Direction n'a pas la main pour commander des ordinateurs portables !

- **Campagne IR**

Nous avons dénoncé les effectifs en présentiel donnés par le Directeur par service car M Derrac se base sur les effectifs théoriques des services pour faire ses pourcentages ! Nous ne pouvons donc pas savoir le pourcentage exact des agents présents. Par ailleurs, M Derrac nous donne les chiffres par type de service : SIP, SIE, Trésoreries,...

Suite à mon intervention de la semaine dernière, les collègues en ASA « garde d'enfants » du CDC ne font pas de télétravail.

Par contre, j'ai dénoncé vivement le nombre d'agents présents au CDC aujourd'hui : 23 agents sur 43 soit 53,5 % des agents !

M Derrac nous a dit qu'il était nécessaire d'avoir ces agents présents pour répondre au téléphone et au mail ! Par ailleurs, pour la petite histoire, il conteste notre pourcentage car il part du nombre d'agents théoriques et ne compte pas les cadres A et A+ pour faire le calcul !!!! Je lui ai dit que c'était un procédé malhonnête.

- **Ressources humaines**

La demande qui a été faite la semaine dernière pour que les agents qui doivent se faire rembourser les frais de repas ne soient pas obligés de fournir un ticket de caisse mais qu'une attestation sur l'honneur suffise, a été rejetée.

Deux cas de Covid19 ont été identifiés à la DDFiP 49 la semaine dernière, mais ce sont des collègues qui n'ont pas été dans les services dans les quinze jours précédents donc pas de collègues à mettre en quatorzaine.

Nous avons demandé que le maximum de collègues qui pouvaient rester en télétravail après le 11 mai, le restent.

Enfin, M Derrac nous a indiqué que la réception du public ne reprendrait pas le 11 mai sauf s'il a des ordres contraires.